



EXTRAIT
 du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 4 juin à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 29 mai 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la Salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : vendredi 29 mai 2020
Nombre de présents	35	
Nombre de pouvoirs	0	Date de l'affichage : mardi 09 juin 2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES :

POUVOIRS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : SIVU DES CHENAIES ET PEUPLERAIES DU BASSIN DE L'ADOUR : DESIGNATION DES DELEGUES ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33,
VU l'adhésion de la Ville de Dax au SIVU des chênaies et peupleraies du bassin de l'Adour, depuis le 20 juin 2008,
VU la loi des finances de 2018 qui a modifié l'éligibilité du SIVU au FCTVA et qui par conséquent n'a pas perçu de ressources FCTVA pour 2016 et 2017.

CONSIDERANT qu'il convient d'accepter les modifications des articles 1 et 5 des statuts présentés en annexe à la présente délibération,

Accusé de réception en préfecture
 040-214000887-20200604-
 CM20200604-15-DE
 Date de réception préfecture :
 08/06/2020

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant du conseil municipal qui représenteront la ville de Dax, au sein du conseil syndical du SIVU des chênaies et peupleraies du bassin de l'Adour,

CONSIDERANT qu'il a été procédé en séance aux opérations de vote à main levée après décision à l'unanimité du conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de régulariser la TVA relative aux travaux réalisés en 2016 et 2017 sur la ville de Dax par le dit SIVU .

SUR PROPOSITION DE M. Julien DUBOIS, Maire, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

Article 1 : APPROUVE les nouveaux statuts du SIVU des chênaies et peupleraies du bassin de l'Adour annexés et AUTORISE Monsieur le Maire à les signer

Article 2 : DESIGNNE Martine ERIDIA en tant que membre titulaire et Benoît LAMIABLE en tant que membre suppléant, appelés à siéger au sein du conseil syndical du SIVU des chênaies et peupleraies du bassin de l'Adour.

Article 3 : DECIDE D'ACTER le paiement du montant 1 619,66 € pour régulariser la TVA sur les deux années 2016 et 2017 au prorata des travaux réalisés sur la forêt communale de Dax.

Identifiant Unique (A.R. Sous-Préfecture)

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,
LE MAIRE,**



Julien DUBOIS
Julien DUBOIS.

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200604-
CM20200604-15-DE
Date de réception préfecture :
08/06/2020